

Date : 30/10/2014

Folio n° :

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le trente octobre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le vingt deux octobre deux mil quatorze s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, LE FUR, FALHER, LE BOULCH,
M. LE CAM, EDY, KING, LE NEÛN, ROLAND, DANION

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÛN

Date d'affichage : 10 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

- *Tarif d'abonnement annuel au bulletin communal*
- *Clôture du compte du foyer des jeunes*
- *Rapport annuel 2013 de la CCKB sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*
- *Subvention exceptionnelle à l'association An Dro Del Levr (pour le salon du livre)*
- *Questions diverses*

DELIBERATIONS

1-TARIF D'ABONNEMENT ANNUEL AU BULLETIN COMMUNAL

Madame Le Maire propose la mise en place d'un tarif d'abonnement (appropriés pour la participation des frais du papier, de l'encre, des timbres et du personnel qui s'en occupe) annuel au bulletin communal de Mellionec aux personnes n'habitant pas la plus grande partie de l'année sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La mise en place d'un tarif pour l'adhésion au bulletin communal de Mellionec à hauteur de 10 € par an.

2- CLÔTURE DU COMPTE DU FOYER DES JEUNES

Madame Le Maire donne lecture au conseil Municipal d'un courrier du Crédit Agricole des Cotes d'Armor du 26 Juin courant, au sujet du compte du foyer des jeunes.

Ce compte à été ouvert en 1995 pour l'association des jeunes de la commune de Mellionec et le foyer a été fermé en 1997 par la municipalité. Mais le siège de l'association a été conservé en Mairie au cas où un nouveau bureau se serait constitué.

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

A ce jour, le compte n'a plus lieu d'exister car il n'y a plus de mouvements de recettes ou dépenses. Il faut donc soit le clôturer et transférer la somme du compte soit 408.29 € (au 28/01/2013) vers le compte de la commune ; soit proposer la reprise de l'association.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipale décide à l'unanimité :

- de différer sa décision et de se renseigner plus avant sur l'état de l'association, si elle est en dormance, celle-ci peut être reprise par des habitants, si elle a été dissoute, la clôture du compte peut avoir lieu.

3- APPROBATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,
- **d'APPROUVER** ce rapport,
- **de GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AN DRO DEL LEVR » (AUTOUR DU LIVRE) POUR LE SALON LIVRE

Madame Le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village.

L'Association à besoin de faire l'acquisition de nouveaux livres.

Madame Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 142,40€ à l'association « AN DRO DEL LEVR »

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 142,40€ à l'association « AN DRO DEL LEVR »